



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit d'asile

Question écrite n° 123564

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la protestation du syndicat des avocats de France (SAF), à la suite du courrier adressé au Garde des sceaux par le ministre de l'intérieur. En effet, selon le SAF, le ministre de l'intérieur a directement mis en cause un avocat, en raison du trop grand nombre de dossiers qu'il défendrait devant la Cour nationale du droit d'asile, contribuant ainsi, selon le ministre, « aux difficultés rencontrées par la cour pour juger dans un délai raisonnable » et induisant « un coût non négligeable pour l'État » car cela « amène les clients de cet avocat à bénéficier plus longtemps que d'autres de notre dispositif d'hébergement et d'accueil des demandeurs d'asile ». Elle lui demande de lui indiquer si le ministre de l'intérieur et de l'immigration a effectivement sollicité une intervention visant à rappeler à un avocat « ses obligations déontologiques », et, le cas échéant, quelle réponse le ministre de la justice a jugé utile d'apporter à la démarche du ministre de l'intérieur, qui, selon le SAF, portait gravement atteinte à la liberté de choix de l'avocat et aux droits de la défense.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123564

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12738

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)